



LE GRAIN DE SEL DES RETRAITÉ·E·S



NON À LA DIVISION RETRAITÉS /ACTIFS ! ENSEMBLE, NOUS POUVONS GAGNER !

Diviser pour régner : c'est une recette largement utilisée par le gouvernement et le patronat pour faire subir une super-austérité notamment aux salariés, qu'ils soient actifs, chômeurs ou retraités. Le gouvernement joue l'opposition chômeurs/actifs avec une rafale de « réformes » dites « incitatrices au retour à l'emploi » insinuant que s'il y a chômage, c'est la faute des chômeurs.

Les immigrés sont montrés du doigt par certains membres du gouvernement (l'immigration n'est pas une chance d'après M. Retailleau) et par le Rassemblement National.

De plus, dans la dernière période, les projets mettant en cause les retraités se sont multipliés. Citons, sans être exhaustif : **le gel de l'indexation des pensions, la fin de l'abattement de 10% pour l'impôt sur le revenu.**

L'abattement de 10% devrait être remplacé par un abattement forfaitaire de 2000€ ce qui est désavantageux pour les retraites supérieures à 20.000 € qui pour le plus grand nombre ne peuvent être considérées comme de grosses retraites. Mais ce qui est plus grave, c'est que cette réforme aura une incidence sur la CSG, qui augmentera sensiblement pour beaucoup de retraités.

Bien sûr ce genre de réforme, c'est tout sauf s'attaquer à l'injustice fiscale qui bénéficie aux plus riches dont la fortune a doublé ces dernières années sans parler des rémunérations des chefs des grosses entreprises qui ont explosé dans le même temps.

À ces attaques concernant l'ensemble des retraités, s'ajoutent des attaques concernant les retraités du ministère des Finances : arrêt de la participation employeur à la protection sociale complémentaire (P.S.C.) en 2026, P.S.C. confiée à une start-up Alan dont les capitaux sont apportés par des fonds d'investisseurs internationaux. Le principe de ces attaques est toujours le même : considérer que les retraités sont des privilégiés et qu'ils peuvent payer. Or, les retraités ont des revenus inférieurs aux actifs. En 2022, la pension moyenne est de 1662 € nets par mois. Le salaire net moyen est de 2 560 € nets par mois. Bien sûr ces moyennes couvrent des réalités très différentes, notamment des retraites ou des salaires de misère.

Par ailleurs, les retraités subissent en général des dépenses de plus en plus importantes au fur et à mesure de l'avancée en âge, en matière de santé et de perte d'autonomie. Ainsi combien de retraités sont en mesure de payer une maison de retraite (EHPAD) dont les mensualités sont souvent supérieures à 2500 € ou des aides à domicile.

Pourquoi tant de contre-vérités, tant d'attaques ? Gouvernement et patronat estiment que la réaction des retraités ne sera pas suffisante pour faire barrage à leur politique anti sociale, étant donné le faible degré de syndicalisation et d'engagement militant des retraités. En effet, nombre de collègues pensent qu'une fois à la retraite, le combat syndical n'a plus lieu d'être. **La séquence que nous vivons en apporte un démenti cinglant.**

Les réponses les plus adéquates, notamment à l'offensive du patronat et des pouvoirs publics qui veulent s'attaquer aux revenus des retraités, sont une syndicalisation massive des retraités à la C.G.T., syndicat qui ne cède pas sur les revendications, et ce par une action commune retraités/actifs.

QUAND ST MICRO ENCAISSE DES AIDES PUBLIQUES, PAIE PEU D'IMPÔTS ET SUPPRIME DES EMPLOIS

Le 10 avril dernier, St Microélectronics , fabricant de puces électroniques, annonçait la suppression de 2800 emplois dont mille en France (suppression de lignes de production à Crolles et délocalisation d'une partie de la production de Tours à Singapour).

Pourtant, une subvention de près de 500 millions aurait été versée à St Micro. Plus encore, le groupe, dont le siège est situé en Suisse pour des raisons évidentes, ne paie pratiquement d'impôts en France.

C'est ainsi que se concrétise la promesse d'Emmanuel Macron de réindustrialiser le pays, en subventionnant à tour de bras les entreprises, sans contrepartie bien sûr.

AVEC ALAN, TOUTES ET TOUS PERDANTS !

Pour 2026, les retraités auront le choix suivant pour leur protection sociale complémentaire :

- soit garder le contrat MGEFI,
- soit opter pour le contrat ALAN qui deviendra le contrat collectif pour les actifs du ministère des Finances,
- soit opter pour un contrat d'une autre mutuelle ou d'une autre société.

Choisir ALAN, c'est choisir une start-up dont l'objectif est la réalisation de bénéfices.

Choisir MGEFI, c'est choisir une mutuelle fragilisée par la perte de contrats de près de 100.000 adhérents actifs en général en meilleure santé que les retraités.

Dans les 2 cas, une augmentation des cotisations est à craindre.

Avec ALAN, une dégradation de la qualité de service est encore plus à attendre.

Aussi, signons massivement la pétition pour le retrait d'ALAN du ministère des Finances.



*Cet espace que nous appelons **Le grain de sel des retraité.e.s** est ouvert à tout adhérent retraité.e qui désire s'investir dans la CGT.*

Si vous désirez proposer des articles, n'hésitez pas à les faire parvenir à Rémi GILLET (gilletremifa@hotmail.fr) et André ROCHER (rocher.andre38100@gmail.com)